

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

**COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE
(CDD)**

RAPPORT POUR AVIS

**DOSSIER N°076 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT LOI
DE FINANCES POUR L'EXECUTION DU BUDGET DE L'ETAT,
EXERCICE 2024**

Présenté au nom de la Commission du développement durable (CDD), par le député
Diédon Alain HIEN, rapporteur.

L'an deux mil vingt-trois et le mardi 12 décembre 2023 de 08 heures à 08 heures 40 minutes, la Commission du développement durable (CDD), s'est réunie en séance de travail, dans sa salle, sous la présidence du député Kanibè TUINA, Vice-président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2024.

Auparavant, la CDD, saisie pour avis, a désigné le député Diédon Alain HIEN pour participer aux différentes séances de travail de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond. Toutefois, à la demande de la COMFIB, les députés Nonyéza BONZI et Kalifa KABRE ont participé aux travaux à l'exception de l'atelier sur l'arbitrage budgétaire qui s'est tenu à Koudougou du 26 novembre au 04 décembre 2023. Il s'est agi :

- des travaux préparatoires avec l'élaboration et la validation du questionnaire budgétaire ;
- des travaux des sous-commissions qui se sont déroulés du 25 septembre au 10 octobre 2023 dans les salles de commissions de l'Assemblée législative de transition ;
- de la séance d'appropriation qui s'est tenue à Ziniaré, du 24 octobre au 03 novembre 2023. Au regard de la spécificité et de la procédure particulière de la loi de finances, cette séance a regroupé l'ensemble des députés de la COMFIB et des représentants des autres commissions saisies pour avis ;
- de l'audition du gouvernement qui s'est déroulée le lundi 20 novembre 2023 de 10 heures 20 minutes à 16 heures 30 minutes ;
- de l'adoption du rapport du projet de loi portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2024 qui s'est tenue le jeudi 07 décembre 2023 de 09 heures 20 minutes à 15 heures 20 minutes.

Tous ces travaux se sont déroulés sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de la COMFIB.

En prélude à l'audition du Gouvernement au niveau de la COMFIB, la CDD a organisé, le lundi 23 octobre 2023 de 15 heures 10 minutes à 18 heures 35 minutes, une séance d'appropriation du contenu du projet de loi. Cette séance a permis aux députés membres de la CDD de formuler des préoccupations qui ont été portées à la connaissance du Gouvernement lors de son audition à la COMFIB par le député rapporteur.

L'ordre du jour de la séance de travail de la CDD a porté sur les points suivants :

- compte rendu des travaux de la COMFIB,
- appréciation et avis de la Commission.

I. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Le rapporteur a présenté le compte-rendu en trois points :

- audition du Gouvernement ;
- débat général ;
- examen et arbitrage des prévisions du projet de budget de l'Etat, exercice 2024 par la COMFIB.

I.1. De l'audition du Gouvernement

En prélude à l'audition du Gouvernement, la COMFIB a, au cours des travaux préparatoires, procédé à l'audition des équipes techniques des ministères et institutions ainsi qu'à celles des régies de recettes du lundi 02 au vendredi 06 octobre 2023. Par la suite, elle a auditionné du lundi 06 au vendredi 17 novembre 2023, les présidents d'institutions et les ministres.

Le Gouvernement était représenté par Dr Aboubakar NACANABO, Ministre de l'Economie, des finances et de la prospective et de madame Fatoumata BAKO/TRAORE, Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Economie, des finances et de la prospective, chargée du budget. Ils étaient assistés de leurs collaborateurs et des représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

L'audition du Gouvernement sur l'exposé du projet de loi portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2024, s'est déroulée le lundi 20 novembre 2023 de 10 heures 20 minutes à 16 heures 30 minutes autour des points suivants :

- le contexte économique ;
- les grandes orientations du budget 2024 ;
- les prévisions budgétaires 2024 ;
- la stratégie annuelle d'endettement public ;
- les nouvelles dispositions fiscales ;
- les comptes d'affectation spéciale du Trésor ;

- les mesures d'accompagnement.

Le contenu de ces différents points figure dans le rapport de la COMFIB saisie au fond.

1.2. Du débat général

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations auxquelles des éléments de réponse ont été apportés. Ces préoccupations ont porté, entre autres, sur :

- la sous-estimation des prévisions de recettes au regard de la situation des prévisions et des recouvrements de 2020, 2021 et 2022 au 31 décembre qui étaient de 109,90%, 121,77% et 103,15% au niveau de la DGTCP ;
- la baisse des prévisions de recettes de 2024 par rapport à 2023 (-2,75%) ;
- les dispositions prises par la DGTCP pour améliorer le niveau actuel de recouvrement des Restes à recouvrer (RAR) dans le secteur minier ;
- les raisons des difficultés de recouvrement des RAR relatifs aux financements extérieurs ;
- l'état nominal des structures/entreprises qui génèrent des RAR ;
- les difficultés rencontrées par la DGTCP en matière de recouvrement des dividendes au niveau du secteur minier ;
- le montant total des loyers dûs par SOPATEL SILMANDE, les raisons de la non prévision de recettes concernant la ligne « Loyer SOPATEL SILMANDE », l'inscription des prévisions de recettes et la mise en place d'un dispositif de recouvrement des arriérés des loyers ;
- l'état de mise en œuvre du processus de digitalisation au niveau des régies de recettes ainsi que les difficultés rencontrées ;
- les modalités d'évaluation des dons en nature pour lesquels des mesures de faveurs fiscales sont accordées à certaines entreprises ;
- la fiabilité de l'assiette fiscale du secteur minier ;
- les stratégies déployées par le Gouvernement pour continuer à mobiliser des ressources pour notre pays au regard de la nouvelle orientation politique et diplomatique ;
- le point de vue du FMI sur la pratique actuelle des contrats PPP ;
- le caractère réaliste des taux d'inflation projetés à 2,5% sur la période 2024-2026 ;
- les nouvelles mesures envisagées pour l'année 2024 afin de poursuivre la rationalisation des dépenses courantes et la réduction du train de vie de l'Etat ;

- le bilan de la mise en œuvre de la loi de programmation militaire quinquennale 2018-2022 au 31 décembre 2022 ;
- les mécanismes mis en place par le Gouvernement pour lutter contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- le bilan du processus de réconciliation, notamment en ce qui concerne les indemnités des personnes victimes de violences en politique ;
- les actions concrètes qui seront menées pour qu'en 2025 l'indice de perception de la corruption passe de 40 à 45 points ;
- les dispositions prévues par le Gouvernement pour la prise en charge des veuves et orphelins des VDP tombés pour la Patrie ;
- la part contributive du sous-secteur de l'élevage dans la formation du PIB et du sous-secteur de la manufacture ;
- le PIB par habitant en fin 2023 et 2024.

I-3. De l'examen et de l'arbitrage des prévisions du projet de budget de l'Etat, exercice 2024 par la COMFIB

A l'issue du débat général, la COMFIB a examiné le projet de loi portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2024, article par article et procédé à l'arbitrage des prévisions dudit projet du budget de l'Etat.

Aux termes de ses travaux, le projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2024, présente les caractéristiques suivantes :

Tableau 1 : Synthèse des grandes masses du budget 2024 (en milliers de FCFA)

Intitulé	Réalizations 2022 PLR	Prévisions LFI 2023	Prévisions 2024	Variation 2024/2023	
				Absolue	Relative
Recettes totales	2 386 438 923	2 631 260 693	2 982 118 770	350 858 077	13,33%
Recettes ordinaires	2 153 876 624	2 347 802 276	2 754 794 830	406 992 554	17,34%
Recettes extraordinaires	232 562 299	283 458 417	227 323 940	-56 134 477	-19,80%
Dépenses totales	2 934 367 262	3 235 913 624	3 657 594 012	421 680 388	13,03%
Dépenses ordinaires	1 940 166 399	2 074 624 804	2 297 511 078	222 886 274	10,74%
Dépenses en capital	994 200 863	1 161 288 820	1 360 082 934	198 794 114	17,12%
Epargne budgétaire	213 710 225	273 177 472	457 283 752	184 106 280	67,39%

Source : DGB

Le résumé des grandes masses après l'arbitrage de la COMFIB donne :

- **recettes totales : 2 982 118 770 000 de FCFA** dans la LFI 2024 **contre 2 631 260 693 000 de FCFA** dans la LFI 2023, soit une augmentation de **13,33%** ;
- **dépenses totales : 3 657 594 012 000 de FCFA** dans la LFI 2024 **contre 3 235 913 624 000 de FCFA** dans la LFI 2023, soit une hausse de **13,03%** ;
- **épargne budgétaire : 457 283 752 000 de FCFA** dans la LFI 2024 **contre 273 177 472 000 de FCFA** dans la LFI 2023, soit une amélioration de **67,39%** ;
- **déficit budgétaire : -675 475 242 000 de FCFA** dans la LFI 2024 **contre -604 600 000 000 de FCFA** dans la LFI 2023, soit une dégradation de **70 875 242 000 de F CFA.**

II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

Après examen du projet de loi portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2024 et analyse du compte rendu fait par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission.

Les commissaires ont accentué leur appréciation sur les résultats attendus des départements ministériels relevant des domaines d'attribution de la Commission du développement durable (CDD).

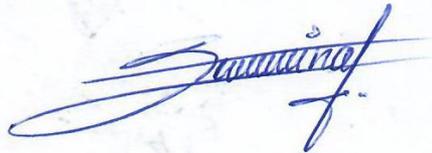
De ce qui précède la CDD note que les orientations et choix stratégiques du projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2024 sont en adéquation avec les axes prioritaires définis dans le Plan d'actions pour la stabilisation et le développement (PA-SD) de la Transition.

La commission estime enfin que le projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2024, va contribuer au développement économique et au bien-être social du Burkina Faso. Elle exhorte donc le Gouvernement à s'approprier les principes cardinaux de développement durable dans la mise en œuvre dudit budget.

Par conséquent, la Commission du développement durable (CDD) donne un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2024.

Ouagadougou, le 12 décembre 2023

Le Vice-président



Kanibè TUINA

Le Rapporteur



Diédon Alain HIEN

LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	GROUPE CONSTITUE
1.	TUINA Kanibè	PDCE
2.	SIDIBE Mariam	PP
3.	HIEN Diédon Alain	OSC
4.	KABRE Aboubacar	PDCE
5.	ZONGO Sayouba	PDCE
6.	SAWADOGO Isidore Tégwendé	FDS
7.	DAMIEN/YOUL Ini Inkouraba	FVR

LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	GROUPE CONSTITUE
1.	KONE Moussa	OSC
3.	BONZI Nonyeza	FVR
3.	KABRE Kalifa	FVR
4.	ZONGO Kiswendsida Evariste	PDCE
5.	NIGNAN Dida	FDS

LISTE DE PRESENCE DU PERSONNEL

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	FONCTION
1.	BAYALA Cyrille	Conseiller technique
2.	BASSOLE A. Prosper	Administrateur parlementaire
3.	HIEN/WEDRAOGO Victorine Prisca T.	Administrateur parlementaire
4.	OUEDRAOGO/OUEDRAOGO Aimée Edwige	Administrateur parlementaire
5.	BARRO/OUEDRAOGO Habibou W.	Secrétaire de Direction
6.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison